

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 7

Artikel: Brèves

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE ANH THU, MÉDECIN VIETNAMIENNE

Elle dirige un orphelinat pas comme les autres
soutenu par l'Entraide protestante suisse (EPER)
et Fraternité-Vietnam

Le revers de la médaille le plus apparent du chambardement dû à la forte croissance économique que vit le Vietnam depuis quelques années, ce sont les enfants de la rue, un phénomène inexistant auparavant. «*Les enfants étaient toujours récupérés par l'un ou l'autre membre de la famille*», s'exclame LE ANH Thu, en visite en Europe pour présenter son travail. Elle continue: «*Aujourd'hui, on vide les rues de ces indésirables pour les placer dans des orphelinats, institutions qui n'existaient pas chez nous.*»

Pour pallier cette acculturation, LE ANH Thu, dirige depuis trois ans un «orphelinat pas comme les autres». Une sorte de centre de jour qui reçoit des enfants en difficulté, octroie des bourses de formation. Pour ne pas briser la tradition vietnamienne, les enfants continuent de vivre dans une famille, la leur ou une famille d'accueil. Ils viennent au centre pour des conseils, des évaluations ou des soins. Le fait que LE ANH Thu soit médecin, mais spécialisée en médecine traditionnelle, et qu'elle ait exercé de 1989 à 1992 à Hanoi dans

le plus grand institut d'acupuncture d'Asie, n'est sans doute pas étranger à son attachement aux traditions. Dans le domaine de la médecine, s'entend.

Car il est des traditions qu'elle déplore. A la question du pourcentage de garçons et de filles parmi les 80 enfants du centre de Hanoi et les 1900 dans le reste du pays, elle esquisse un léger sourire asiatique tout en lâchant comme un cri étouffé: «*Il y a en moyenne trois filles sur quatre enfants. Ce sont surtout les filles qu'on laisse tomber...*»

Et d'enchaîner d'une voix très douce sur les Françaises qui se plaignaient tellement de leur double journée durant son séjour – des stages de formation – dans l'Hexagone: «*Bien sûr, c'est dur, mais vous ne pouvez pas imaginer les journées des Vietnamiennes. Rien que la préparation de la nourriture. Chez nous, c'est compliqué, il faut tout couper, préparer, cuire. Nous n'avons pas de congelés. Et dans les campagnes, il n'y a pas d'appareils ménagers. Les femmes préparent le repas et selon la tradition*

Au centre de Hanoi.
Scolarisation et santé
sont payantes depuis deux ans

mangent après. Bon, ça c'est fini en ville où les machines à laver – des occasions japonaises – font leur entrée. Et mon mari fait la vaisselle.»

Il n'empêche que les Vietnamiennes sont encore mal considérées. Et souvent peu soutenues par des belles-mères qui défendent leur fils lorsqu'elles estiment qu'il est «exploité» par la bru, c'est-à-dire qu'il met un tant soit peu la main à la pâte.

Quant aux semaines, elles ont six jours et le dimanche n'est pas ce que l'on croit: «Oh! la la!, ne me parlez pas des dimanches. C'est terrible les dimanches. Il faut cuisiner toute la journée, visiter toute la famille, recevoir. Le soir, je suis épuisée.»

Sur la terrasse genevoise ensoleillée d'une belle journée d'été, je lui demande si elle aimerait vivre ailleurs qu'au Vietnam: «Non!, bien sûr que non! C'est mon pays. Ma fille (5 ans) et mon mari me manquent déjà. Et puis il y a ma famille. Et mon projet.» Le sourire est radieux.

Brigitte Mantilleri

BRÈVES

Et que prospère la promotion de l'emploi des femmes!

Peu importe que la conjoncture soit morose. La Confédération alloue cette année 1,5 million de francs d'aide à des projets favorisant l'emploi des femmes, dans le cadre de la loi fédérale

sur l'égalité (LEg) enfin entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1996. Cet appui financier est destiné d'une part à des programmes d'encouragement à l'emploi et de l'autre à des services de consultation à l'intention des femmes sur le plan professionnel. Car l'objectif primordial de cette aide financière fédérale est de contribuer à éliminer les

obstacles menant à l'égalité des sexes dans la vie professionnelle. «*Il a fallu aller vite en besogne*», note Patricia Schulz, cheffe du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, *de façon à réunir dans un délai rapide un maximum d'expérience pratique dans un domaine entièrement nouveau*. Les projets ont dû être déposés

avant le 25 août, de façon à ce que le Bureau puisse choisir ceux qui bénéficieront de la manne fédérale d'ici fin octobre. Cette aide est limitée dans le temps, afin que de nouveaux projets puissent à leur tour bénéficier d'un subside. Des directives élaborées par le Bureau de l'égalité ont fourni aux promotrices de projet

quelques pistes pour mieux cibler leur objectif, que ce soit dans le domaine de l'encouragement à l'emploi ou de développement de services de consultation.

En ce qui concerne le premier volet, ces programmes susceptibles d'appui financier devraient œuvrer à concrétiser l'égalité sur le lieu de travail, à assurer la compatibilité entre les tâches sociales et la vie professionnelle, à promouvoir le choix d'une profession, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnels, à développer un travail de sensibilisation sur la redistribution des rôles et la modification des comportements.

Un subside pourrait être alloué à des services de consultation qui travaillent sur l'information et le conseil aux femmes, que ce soit sur le terrain de la profession ou dans le cadre plus général de la vie active: sur le plan de l'embauche, du salaire, des conditions de travail (harcèlement, stress), de la promotion, du droit du travail mais aussi sur les moyens plus généraux de concilier vie familiale et activité professionnelle, notamment en vue d'une réinsertion professionnelle.

Des séances d'information ont été mises sur pied au mois de juin à l'intention des organisations et groupements intéressés, publics ou privés. Au vu des questions qui affluent aux oreilles des responsables de la coordination, Regula Schmid et Marianne Ochsenbein, au sein du Bureau de l'égalité, l'intérêt semble vif. Reste à savoir combien de projets seront présentés et surtout retenus.

Anne-Marie Ley

Egalité dans la vie professionnelle: mode d'emploi

Les femmes disposent enfin d'une loi qui concrétise le principe constitutionnel de l'égalité entre hommes et femmes. Encore faut-il savoir comment pouvoir en tirer profit. *L'égalité dans la vie professionnelle** est une brochure, publiée dans les trois langues officielles, qui est mise gratuitement à disposition du public par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Plus nécessaire que jamais, car si les dispositions de la loi sur l'égalité (LEg) sont d'une lecture aisée, leur application pourrait s'avérer bien plus délicate, vu l'état d'esprit qui

prévaut actuellement dans le patronat.

L'avocate bâloise Elisabeth Freivogel, qui s'est spécialisée dans le domaine de l'égalité, ne se contente pas de commenter les articles de la LEg, mais elle les illustre par des cas pratiques. Une femme informée en vaut deux. Mais une femme qui a lu attentivement les 48 pages de cet opuscule en vaut trois. D'autant plus que pour faire valoir ses droits devant les tribunaux, elle a intérêt à réagir rapidement.

(aml)

* A commander par écrit à l'OCFIM, 3000 Berne. Form. 301.933f, 6.96 2500 U 34202/2.

On votera à coup sûr sur la retraite à 62 ans

Elles ont toutes abouti, les initiatives populaires fédérales lancées dans la foulée du relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes à 63 puis à 64 ans dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, approuvée le 10 mars dernier en votation populaire. Il appartient au Conseil fédéral, puis aux Chambres fédérales, de se déterminer sur pas moins de quatre propositions.

Bref rappel.

- Il y a l'initiative dite de rattrapage de l'Union syndicale suisse qui permettrait de maintenir l'âge de la retraite pour toutes les femmes à 62 ans.
- Puis l'initiative de la Société suisse des employés de commerce et de la Fédération suisse des employés, soutenue activement par l'USS, qui donnerait la possibilité aux hommes comme aux femmes de prendre leur retraite dès 62 ans.
- Il y a enfin les initiatives «jumelles» des écologistes, l'une prévoyant la retraite à la carte dès 62 ans et l'autre proposant un financement par le biais d'une taxe sur l'énergie.

(aml)

150'000 signatures pour voter sur la loi sur le travail

Lancé tout aussitôt par les milieux syndicaux, chrétiens et la gauche, le référendum contre la loi sur le travail revue et corrigée par la droite patronale a abouti. Citoyennes et citoyens seront appelés à se prononcer, le 1^{er} décembre prochain, précisant du même coup quelle option ils choisiront pour l'ave-

nir des relations du travail. Soumise aux Chambres fédérales, cette loi avait déjà fait l'objet d'un compromis entre employeurs et travailleurs, approuvé et soutenu par le Conseil fédéral. La goutte qui a fait déborder le vase, ce fut le refus des défenseurs au sein du Parlement des milieux patronaux durs de compenser en temps les heures de travail effectuées de nuit ou le

dimanche. 150'000 signatures, réunies en un temps record, alors qu'il n'en faut que 50'000 pour qu'un référendum aboutisse, promettent d'ores et déjà la tenue d'un débat virulent sur les conditions de travail en général. A noter que la *Weltwoche* a débusqué une autre «innovation» de cette loi contestée, la suppression de l'interdiction de travailler pour les enfants de moins de 13 ans!!!

(aml)



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) met au concours
trois nouveaux postes de Professeurs/res:

Sécurité des réseaux de communications

La notion de sécurité est définie de manière large et couvre différents domaines de l'électrotechnique et de l'informatique en relation avec la sécurité des réseaux de communication. Le/la candidat/e doit avoir une expérience importante en matière de réseaux, de systèmes distribués et de protocoles; il/elle doit avoir une connaissance approfondie de la cryptographie. Il/elle développera sa recherche dans les domaines de la sécurité des réseaux et/ou de la sécurité des applications distribuées. Cette activité couvrira notamment les besoins en matière d'authentification, de confidentialité, de non-répudiation et de protection des ressources informatiques; à moyen terme, cette recherche couvrira les concepts et les services de sécurité qui seront utilisés dans les futures infrastructures globales de communications.

Théorie des systèmes de communications

Le/la candidat/e doit avoir une expérience importante dans la théorie, les méthodes et les outils destinés à l'analyse, à la modélisation et à la vérification des systèmes concurrents (concurrent systems). Il/elle doit avoir une connaissance approfondie de domaines tels que l'algèbre des processus, la logique temporelle, le test de modèles (model checking), la preuve de programmes (program proving), les algorithmes distribués, l'analyse quantitative (quantitative modelling) et l'analyse de performances. Il/elle développera sa recherche dans les domaines mentionnés ci-dessus, en considérant particulièrement les résultats qui sont applicables aux systèmes de communications et aux secteurs associés: analyse et vérification de protocoles, systèmes distribués, sécurité, systèmes réactifs, analyse de performance (algorithmes distribués, systèmes à files d'attente), etc.

Communications mobiles

La notion de communications mobiles est définie de manière large et couvre différents domaines de l'électrotechnique et de l'informatique en relation avec les systèmes de communications mobiles. Le/la candidat/e doit avoir une expérience importante dans un ou plusieurs des domaines suivants: théorie de l'information pour les communications mobiles, théorie et pratique des communications, terminaux mobiles de faible puissance, réseaux locaux sans-fil, planification et gestion de réseaux mobiles, réseaux multimédia sans-fil, réseaux hétérogènes.

Pour les trois postes, les candidats/es doivent avoir une renommée internationale dans leur spécialité et faire preuve d'une expérience approfondie dans la recherche académique et/ou industrielle. Il/elle participera à l'enseignement de base aussi bien qu'à celui de l'Ecole doctorale en Systèmes de communication, qui comporte des cours de très haut niveau. Il/elle développera d'intenses activités en collaboration avec les industries. L'EPFL offre des salaires compétitifs, des montants substantiels pour les investissements de départ et d'excellentes infrastructures de recherche et d'enseignement. L'activité du nouveau/de la nouvelle professeur/e devra s'effectuer en étroite collaboration avec les laboratoires de Systèmes de Communications existants et futurs à l'EPFL, à l'EPFZ et à l'Institut Eurécom.

Délai de postulation: 31 octobre 1996.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Entrée en fonction: à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander les dossiers relatifs à ces postes en écrivant à: **Présidence de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne, Suisse, ou par fax au numéro 41-21 693 70 84.**